

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 966

présenté par

M. Christophe, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière, Mme Descamps,
Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine,
Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 7

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Sur le bulletin de salaire est indiqué, le cas échéant, le montant de la prime d'activité perçu, dans des conditions fixées par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de principe vise à marquer l'attachement de notre Groupe à la valeur symbolique attachée à la feuille de paie, qui marque la reconnaissance du labeur accompli. In fine, elle représente la contribution du travailleur à la société.